

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESELEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Pierrette POUSSET

Date de convocation : 9 mars 2022

Date d'affichage : 21 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Délib. n°2022-008 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27/01/2022

Mme Martine SAVARY fait observer qu'il y a une petite erreur de retranscription de son intervention sur l'état d'avancement des travaux du bourg de Troisgots. Les travaux d'eaux pluviales ne sont pas faits sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Lô Agglo comme l'indique le PV, mais bien de la commune.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Approuver le procès-verbal du conseil municipal du 27/01/2027 en tenant compte de l'observation susvisée.**

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

